

La Montagne :

Les dossiers du conseil municipal

- **GOURDON-MURAT**

Publié le 26/07/2019

La société WPD a présenté son projet éolien au conseil municipal. Puis les élus ont délibéré pour l'acceptation de l'étude. Le maire étant concerné, il n'a pris part ni au débat ni au vote.

Eau. Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2018 est adopté à l'unanimité.

Foncier. Le maire fait part au conseil municipal d'un bien sans maître sur la commune devenant dangereux et demande l'autorisation d'entreprendre une procédure pour l'acquérir. Le conseil autorise le maire à entreprendre une enquête préalable.

Intercommunalité. La composition du conseil communautaire doit être délibérée par ce conseil et les communes au plus tard le 31 août précédant le renouvellement des conseillers municipaux. Les élus valident la composition délibérée en conseil communautaire, soit 8 sièges pour Chamberet et de Treignac, 2 pour Affieux et Tarnac, 1 siège avec suppléant pour les autres communes.

Divers. Françoise Escalle est nommée coordonnatrice communale. Il faut se mettre en quête de trouver un agent recenseur sur la période de mi-janvier, mi-février.

Motion. Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques, Monsieur le maire propose de prendre une motion de soutien, prise à l'unanimité.

Prochain conseil. Lundi 29 juillet, à 20 heures. Ordre du jour : voirie Malagnoux, décision modificative budget principalæ